POUR L'ENVIRONNEMENT, le DÉPARTEMENT agit !



Plan Habitat 2020

Nom du Syndic:

AIDE DÉPARTEMENTALE

À LA DÉCISION DES COPROPRIÉTES POUR UNE RÉNOVATION BBC (aide complémentaire au dispositif Effilogis de la Région)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Personne a contacter :			
N° SIRET (obligatoire):			
Adresse:			
Code Postal :	Commune:		
Téléphone fixe :		E-mail :	
Adresse de la copropriété (si différente) :			
Code Postal :	Commune:		

DEMANDE DE SUBVENTION (cocher la ou les aides vous concernant)

AUDIT ÉNERGÉTIQUE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

Éventuellement, si opérateur habitat, préciser lequel : **Urbanis** Soliha Jura Saône-et-Loire

Autres

Ces aides sont cumulables avec d'autres subventions dans la limite de 80% d'aides publiques.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA PRÉSENTE DEMANDE :

- Copie de la notification d'attribution de l'aide Effilogis par la Région Bourgogne Franche-Comté (audit énergétique et/ou AMO),
- Copie de la notification d'attribution des autres aides le cas échéant,
- Extrait du registre d'immatriculation des copropriétés attestant du nombre de logements,
- Relevé d'identité bancaire ou postal,

La demande de subvention doit parvenir au Département dans les 2 ans qui suivent la notification de/des aides « Effilogis copropriétés» de la Région.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e):

- certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués,
- m'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accusé réception du Département déclarant le dossier complet,
- certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale, fiscale et environnementale.

Signature	Fait à	le

La demande de subvention doit parvenir au Département dans les 2 ans qui suivent la notification de/des aides « Effilogis copropriétés» de la Région.

À compléter et à retourner au Département de Saône-et-Loire

Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,

Espace Duhesme, 18 rue de Flacé, CS 70126, 71026 MÂCON Cedex 9

Tél: 03 85 39 66 48 Fax: 03 85 39 56 40

La loi nº 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est le Conseil général, chargé de gérer les aides départementales dans le cadre de la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Président du Conseil général. Conformément à l'article 27, seules les informations obligatoires entraînent la non instruction de la demande de concours.